Une critique Islamique du système démocratique

Bismillahir-Rahmamir-Rahim

As-Hamdou lillah, was-Salatou was-salamou ‘ala rasoulillah, wa ba’d :

Étant donné que plusieurs musulmans, naïfs et ne possédant qu’une compréhension superficielle de l’Islam, se sont laissés séduire par les slogans de liberté, d’égalité, de démocratie et de droits des mécréants, au point de les prendre comme principes de références dans leur conceptions de la politique, de la justice sociale, de l’économie et de la vie en général; il est devenu obligatoire pour les savants de l’Islam à travers le monde entier, de clarifier et d’expliquer aux musulmans les contradictions dangereuses qu’impliquent ces principes avec les fondements de la religion musulmane.

La situation est d’autant plus sérieuse, depuis que certains individus et groupes musulmans en sont venus à croire qu’il existe une démocratie « Islamique ». Certains sont même allés jusqu’à comparer la Shourah et l’Ijtihad au système démocratique ! D’autres disent, par ignorance, que la « vrai » démocratie est l’Islam ! Ces idées nous font comprendre clairement qu’il y a une grave incompréhension de la signification et de la réalité du système démocratique, ou une incompréhension sérieuse des fondements de l’Islam, ou une incompréhension des deux à la fois !

Plus d’un savants ont écrit sur le sujet de la démocratie et ont démontrer, de façon très claire, que la démocratie est totalement contraire à l’Islam. Je vais donc tenter de faire un résumer des points mentionnés par ces savants pour que la question devienne claire pour celui qui est dans le doute ou qui est ignorant de la position réelle de l’Islam vis-à-vis le système démocratique.

- La définition du système démocratique -

Il est très important pour commencer, de définir la signification du mot démocratie. Le mot démocratie est composé de deux mots :

1- Démos : qui signifie : le peuple.

2- Kratos : qui signifie : le pouvoir.

C'est donc que le mot démocratie est un mot composé qui signifie : Le pouvoir du peuple ou la souveraineté du peuple. Le système démocratique est donc un système de gouvernement dans lequel le pouvoir appartient au peuple, ou à la nation.

Toutefois, tout le monde peut voir que le peuple dans la réalité n'a jamais eu le pouvoir dans aucun pays démocratie à n'importe quel époque. Car c'est toujours une minorité des gens des classes riches et éduqués qui gouverne le reste du peuple. L'idée de démocratie sur le plan théorique n'a jamais été appliquée à aucun moment dans l'histoire !

Comment ce système est appliqué dans la réalité ?

La démocratie a pris plusieurs formes dans la pratique et dans son application. En voici quelques-unes :

1- La démocratie directe : Qui est la forme la plus ancienne de démocratie. C'est une forme dans laquelle le peuple se gouverne lui-même sans intermédiaire à aucun des niveaux du pouvoir (législatif, exécutif et juridique). Il est donc impensable que ce mode de démocratie son applicable sauf dans un peuple où une nation dont le nombre est très limitée. C'est pourquoi cette forme de démocratie n'existe pas de nos jours.

2- La démocratie représentative ou parlementaire : Qui est une forme opposée à la démocratie directe et dans laquelle le peuple exerce son pouvoir par l'intermédiaire de personne qu'il a choisi par suffrage, comme un député ou un ministre.

3- La démocratie semi-directe : qui est une forme qui est entre les deux formes.

Bien entendu, les démocrates ne sont pas tous d'accord sur la façon dont la démocratie doit être appliquée, et certains d'entre eux sont même très critique de ce système et dévoilent même beaucoup de ses défauts ! Mais leur critique reste toujours une critique superficielle qui n'est pas dirigée vers les fondements de la démocratie. Ils continuent toujours à reconnaître la validité des bases malgré ses faiblesses et ne cherchent qu'à rendre l'application de ce système plus en accord avec les principes ! Néanmoins, nous nous attarderons uniquement qu'aux principes fondamentaux de ce système pour en faire une critique à partir du Coran et de la Sounnah, et le fait de démontrer sa contradiction avec les fondements de l'Islam est suffisant pour détruire totalement la validité du système démocratique !

Les caractéristiques spécifiques au système démocratique

Le système démocratique est établi sur certaines particularités qui, lorsqu'elles sont réunies, forment les bases de ce système. Tout système ne possédant pas ces particularités ne peut donc pas être qualifié de démocratique. Voici les deux particularités fondamentales les plus apparentes de ce système :

1- La souveraineté du peuple ou de la nation.

2- Les droits et libertés protégés par la constitution.

Analyse du premier point : La souveraineté du peuple ou de la nation.

Nous pouvons nous demandez maintenant ce que signifie le terme « souveraineté » dans le système politique ?

La souveraineté signifie : **l'autorité ou le pouvoir suprême, au dessus de tout pouvoir.**

Ici se pose donc une question importante : qui possède cette soi-disant souveraineté ? Qui possède cette autorité suprême dans le système démocratique ?

Bien entendu, c'est le peuple ou la nation qui est le détenteur de l'autorité suprême. Cela est exprimé de différente façon : le peuple est la source de tout les pouvoirs.

Les pouvoirs en questions sont les trois niveaux de pouvoirs :

a) Le pouvoir législatif : Qui légifère les lois et les règlements, qui les corrige, les émets et les annulent et supervise leur exécutions.

b) Le pouvoir exécutif : Qui applique la loi et la volonté nationale.

c) Le pouvoir juridique : Qui juge tout ce qui est contraire au pouvoir selon les lois et les règles qui dont décidés par le pouvoir législatif.

Le peuple ou la nation est donc la source de ces pouvoirs, et cela signifie que le pouvoir total appartient uniquement à la nation. Ce principe est donc une des caractéristiques les plus importantes du système démocratique.

Critique de ce premier point selon les principes de l'Islam

Après ce que nous venons d'expliquer de réalité de la souveraineté dans le système démocratique, il devient très facile à toute personne possédant une compréhension réelle de la religion Islamique et qui a appliquer le Tawhid (la pureté du monothéisme Islamique), de voir sans même avoir à faire de grande recherche ou études approfondies, que la démocratie est un système qui s'oppose totalement à l'Islam. Et de ce fait, aucun slogans, ni propagandes ne peut tromper le musulman sur la question du système démocratique.

Peu importe que le pouvoir dans le système démocratique soit détenu par la nation, ou par la majorité (comme ils le prétendent) ou par une classe ou un partie ou une groupe; et peu importe que la forme d'application du système démocratique soit directe ou indirecte ou parlementaire; toutes ces formes et ces modes d'applications ont le même nom dans l'Islam : C'est le pouvoir du TAGHOUT.

Le Taghout est en fait le pouvoir du temps de l'ignorance et c'est le pouvoir qui contredit le Coran et la Sounnah. Le Taghout est un nom qui signifie plusieurs choses, comme; Le Shaytaan, les idoles et leurs lois etc. Le système démocratique implique en fait que les gens pourrait décider de ce qui est Halal ou Haram, de ce qui est légale ou illégale par un simple vote ! Ce qui représente un rejet total de la souveraineté d'Allah sur sa création !

Dans le système Islamique ou musulman, la parole suprême appartient à Allah, et c'est Lui Seul qui possède le pouvoir législatif et le droit de permettre ou d'interdire ou de rendre Haram ou Halal. La créature – que ce soit un individu, un groupe, un peuple ou une nation – n'a rien à partager de ce pouvoir avec Allah.

Allah le très Haut dit :

(Il n'associe personne à Son commandement.)

Al-Kahf : 26.

Et Il dit :

(Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent ?

Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ?)

Al-Maidah : 50.

Et Il dit :

(La création et le commandement n'appartiennent qu'à lui.)

Al-A’raaf : 54.

Et Il dit :

(Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre.

Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé.)

Al-Maidah : 49.

Et Il dit :

(Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement.

Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-là à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier.

Ce sera bien mieux et de meilleur interprétation (et aboutissement).)

An-Nisa : 59.

Et Il dit aussi :

(N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ?

Ils veulent prendre pour juge le Taghout, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire.

Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement.

Et lorsqu'on leur dit : ‹Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messager›, tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi.)

An-Nisa : 60-61.

Et Il dit :

(Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah.)

Shoura : 10.

Et il dit :

(C'est Allah qui juge et personne ne peut s'opposer à Son jugement.)

Ar-Ra'd : 41.

Et Allah dit :

(Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes.)

Al-Maidah : 45.

Et Il dit :

(Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers.)

Al-Maidah : 47.

Et Il dit :

(Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants.)

Al-Maidah : 44.

Et Allah dit :

(Donc, quiconque mécroit au Taghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser.)

Al-Baqarah : 256.

On voit d'après ces versets clairs du Coran, que de croire en la Souveraineté suprême d'Allah est une des plus importante signification du témoignage de La Ilaha illallah et de Mohammad Rasouloullah. Celui qui croit en la démocratie a donc cru au Taghout et à rejeter la foi en Allah et en l'Islam !

L'Islam a bien déterminé comment sont diviser les pouvoirs :

1- Le pouvoir législatif : Il appartient uniquement a Allah et à son messager. Personne ne partage ce pouvoir. Ni les savants de la religion, ni le dirigeant, ni personne d'autre ! Car il n'y a pas de clergé dans l'Islam, ni de pape.

2- Le pouvoir juridique : Il appartient aux savants de l'Islam. Ceux qui ont la connaissance des lois et des règlements de la religion et qui suivent la religion et la défendent.

3- Le pouvoir exécutif : Il appartient au dirigeant des musulmans (le Khalifah, ou le roi). Il a comme responsabilité de faire appliquer la loi d'Allah sur la terre !

Voilà comment le pouvoir est séparé selon la Shari'ah de l'Islam ! Ce qui n'est pas du tout démocratique.

Analyse du deuxième point : Les droits et libertés

Le système démocratique a également établie, en plus de la souveraineté du peuple, des droits et des libertés pour les individus qui suivent ce système ignorant. Des droits et des libertés qui sont protégés par la loi. Les libertés qui sont donné dans le système démocratique sont les suivantes :

1- La liberté de croyance.

2- La liberté de comportement ou individuelle.

3- La liberté de parole ou d'opinion ou de penser.

4- La liberté d'enseigner et d'apprendre.

5- La liberté de logement.

6- La liberté de se déplacer et de voyager.

Critique de ce deuxième point selon l'Islam :

1- En ce qui concerne la liberté de croyance, c'est en réalité la liberté d'apostasie ! Car le système démocratie donne a chaque individu la liberté de changer de religion et de croyance comme on veut, et personne n'a le droit de s'opposer à ce choix et à ce changement. Donc une personne vivre musulman au début de sa vie, puis, si cela lui plaît, il peut changer sa croyance et devenir chrétien ou juif ou ce qu'il veut parmi les sectes et les religions comme l'hindouisme, le bouddhisme, la laïcité ou toutes autres religions. Et tout cela est défendu et protégé par le système démocratique.

Personne ne peut demander l'application de la punition de l'apostasie, comme cela est commander dans la Shari'ah d'Allah tant qu'on est dans un système démocratique. Il est donc clair que celui qui croit en cette liberté ne peut pas croire en l'Islam !

2- La liberté individuelle permet au individu dans le système démocratique de se comporter de n'importe qu'elle façon, sans aucune restriction ni limitation. Un homme peut donc faire ce qu'il veut avec une femme, tant qu'il ne la viole pas ! S'il y a viol, c'est considéré comme étant un crime; mais l'adultère n'est pas considérer comme étant un crime dans ce système d'ignorance ! Ce système accepte même que deux personnes du même sexe se marient !

Bien sur, ce système implique aussi que la femme peut refuser de porter le Jilbaab et enlever ses vêtements devants les hommes pour créer de la tentation et attirer les regards de désir sur elle !

En ce qui concerne les autres libertés : La liberté de parole ou d'opinion ou de penser, la liberté d'enseigner et d'apprendre, la liberté de propriété, la liberté de se déplacer et de voyager. La liberté économique, il est clair que l'Islam donne des droits semblables aux gens. Mais il est important de comprendre qu'il n'existe pas de libertés absolues qui ne soit pas limités dans l'Islam. Toutes ses libertés sont donc limités par la Shari'ah Islamiques.

Donc en résumé, on peut dire que le système démocratique est contraire à l'Islam pour plusieurs points :

1- Il donne au peuple le pouvoir de légiférer et annule totalement la législation divine.

2- Il rend vain les limites de Al-Wala wal-Bara envers le Taghout. C'est-à-dire l'obligation de s'opposer et de détester et de combattre tout pouvoirs ou loi qui s'oppose à la loi d'Allah et le devoir de défendre, d'aimer et de supporter la Shari'ah.

3- L'acceptation de l'état actuel des systèmes démocratiques et de leurs situations politiques et géographiques; ce qui implique le rejet du Jihad et l'établissement de la Shari'ah dans tout les pays sur terre.

Bien sur il y a d'autres points importants, mais ce que nous avons mentionner est le plus important in sha Allah!

Références :

- Haqiqatoud-Dimouqraatiyyah par le Sheikh Mohammad Shaakir Ash-Sharif.

- Lil-Jazirati khousousiyyah fala tounbitou ad-Dimouqraatiyyah par le Sheikh Mohammad Amaan Al-Jaami

- Al-Islamiyyoun wa saraaboud-dimouqraatiyyah par le Sheikh 'Abdoul-Ghani Ar-Rahhaal